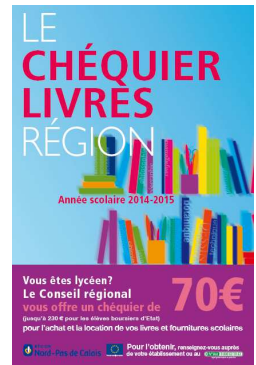




CHÉQUIERS LIVRES REGION AIDE À LA RENTRÉE SCOLAIRE 2014 – 2015

Quatre étapes pour commander votre
chéquier sur
www.chequiers.nordpasdecalais.fr



Le Conseil Régional Nord Pas de Calais soutient financièrement la scolarité de tous les lycéens en 2014-2015. Cette aide touche chaque année depuis 2004, 180 000 jeunes, 2 000 structures partenaires.

Pour 2014-2015, la demande des chèquiers simplifiée se fait sur internet en quatre étapes.

www.chequiers.nordpasdecalais.fr

EXTRANET CHÉQUIER LIVRES / EQUIPEMENT APPRENTIS
RÉGION NORD-PAS DE CALAIS

BENEFICIAIRE | ETABLISSEMENT | PARTENAIRE | COLLECTIVITE

Bienvenue sur le site "Chèques Extranet" de la région Nord-Pas-de-Calais

BENEFICIAIRE
VOUS ÊTES LYCÉEN OU APPRENTI ?
ACCEDEZ A VOTRE EXTRANET

ETABLISSEMENT
ACCEDEZ A VOTRE EXTRANET

PARTENAIRE
ACCEDEZ A VOTRE EXTRANET

COLLECTIVITE
ACCEDEZ A VOTRE EXTRANET

Etape 1 : création du compte individuel pour la demande, à partir du 2 juin

Dans l'espace « Bénéficiaire », le lycéen ou sa famille crée un compte. L'identifiant et un mot de passe sont envoyés à l'adresse électronique choisie par le demandeur.

Etape 2 : demande de chéquier en se connectant sur le compte, à partir du 9 juin

Les informations sont déclarées dans le compte individuel : l'établissement, la classe, la situation de bourse... Aucun justificatif n'est demandé lors de la demande.

Etape 3 : l'établissement confirme les informations de la demande, à partir du 23 juin

L'établissement authentifie – ou non – les informations déclarées lors de la demande.

Etape 4 : Le Conseil Régional fait fabriquer et envoyer le chéquier à l'adresse indiquée lors de la demande, selon le montant correspondant à la situation individuelle

Le Conseil Régional pourra demander les pièces justificatives en complément de la confirmation faite par l'établissement concernant la situation de boursier déclarée dans la demande.

Les chèquiers livres Région sont échangeables chez les partenaires jusqu'au 31 décembre 2014.